



**AVIS DE PUBLICITÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE POUR
UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Ref : articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)

Annexe : plan de localisation

Une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime a été déposée à la Direction de la Mer le 20/01/2026 pour l'obtention d'une AOT pour un corps-mort, au droit du littoral de la commune de Schoelcher.

Cette autorisation aura pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique. Aussi, en application des articles réglementaires cités en référence, cette demande est soumise à une procédure de sélection préalable.

Dans le cas d'une demande concurrente, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées est à déposer avant le **05 AVR. 2026** à l'adresse suivante :

Direction de la mer de la Martinique
Bd Chevalier Ste-Marthe – BP 620
97261 Fort de France Cedex
ou par courriel : dm-martinique@mer.gouv.fr

Le formulaire de demande d'AOT est disponible sur le site de la Direction de la mer :

<https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/demande-d-occupation-du-domaine-public-maritime-a71.html>

La demande d'AOT est soumise à consultation administrative. En cas de demandes concurrentes, elles pourront être départagées sur la base de critères décrits ci-dessous :

- Capacité économique et antériorité du porteur de projet ;
- Mesures environnementales prévues lors de l'exploitation ;
- Capacité à préserver le domaine public maritime et à permettre une remise en état des lieux ;
- Liberté d'accès au public.

Pour toute demande de renseignement concernant cet avis, vous pouvez contacter la Direction de la mer par courriel à l'adresse ci-dessus.

02 MARS 2026



Xavier NICOLAS

Directeur de la Mer

ANNEXE

à l'avis de publicité dans le
cadre d'une autorisation
d'occupation
temporaire du domaine publi
maritime

Coordonnées AOT

◆ 61°05.893W 14°36.359N

Plan de balisage

- ◆ Chenal
- Zone de baignade
- Zone de mouillage

Commune: Schoelcher



0 50 100 m